

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 Février à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme JOLIVET Martine, Mme DI FRANCESCO Josette, M. von DUNGERN Clémens, M. DAGORY Laurent, Mme De Saint RIQUIER Mylène M. OHEIX Hervé, M. WEINLAND Robert, M. RIOLLET Vincent, M. CHIALVO Michel.

Absente excusée: Mme CHAPEL Clarisse.

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette.

I - Préparation du budget

Le budget sera voté fin mars 2023. Monsieur le Maire propose de l'étudier dans ses grandes lignes. Chaque conseiller municipal reçoit :

- un exemplaire de l'édition de préparation du budget primitif 2023 sur lequel figure l'exercice précédent (budget prévisionnel et réalisé pour l'année 2022),
- une synthèse non validée du Compte Administratif 2022.

Tous les éléments n'étant pas connus à ce jour, cette proposition est un budget prévisionnel permettant aux conseillers de discuter des objectifs à retenir pour 2023.

Dans la section investissement, les propositions sont les suivantes (liste non exhaustive):

- Proposition de demande d'aide au département pour les milieux aquatiques pour l'aménagement de la mare au verger: 5 822.40€ TTC. Elle pourra être subventionnée à hauteur de 25% du prix HT par le département.
- Inscription budgétaire du contrat rural. Pour rappel, le contrat rural permet de subventionner des travaux à hauteur de 70% (40% pour la région et 30% du département) pour 3 projets:
 - réaménagement du cimetière et de ses abords
 - remplacement de la cuve incendie
 - remplacement des fenêtres de la mairie
 - réfection de la voirie et création d'un trottoir à l'entrée du village
 - création d'un abri et d'un accès handicapé dans le verger de communal pédagogique

D'autres travaux pourront être prévus selon l'urgence. Monsieur le Maire cherchera des subventions pour ceux-ci.

- Les travaux en cours : fin de la rénovation de la petite maison 8 rue de l'église côté cour; consolidation et mise en sécurité des ruines de Bézu.

- Pour l'AAVO :

le grand projet de restructuration est toujours à l'étude sur le terrain. Les plans présentés à l'architecte des bâtiments de France doivent être modifiés. Ces travaux feront l'objet d'un plan pluriannuel.

Pour l'ensemble des travaux prévus, plusieurs devis sont parvenus en mairie. Certains travaux ont été réalisés sur les années antérieures. D'autres travaux sont en attente des accords de demande de subvention.

M. Chialvo demande si le remboursement des frais kilométriques aux conseillers municipaux qui se rendent aux réunions de leurs commissions syndicales ou intercommunales est possible. Monsieur le Maire se renseignera auprès de la direction générale des finances pour en connaître les modalités.

Délibérations :

- Demande de subvention au Département pour l'aménagement d'une mare dans le verger communal

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Département dans le cadre de la biodiversité en milieu aquatique pour réaliser l'aménagement de la mare dans le verger communal. Le projet comporte la réalisation d'une mare alimentée par les eaux de pluie. Le trop plein sera utilisé pour les différentes plantations du verger et la jachère fleurie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de demander une subvention auprès du département pour financer l'ensemble des travaux pour un montant de 5 822.40€.

Plan de financement :

devis - création de la mare :	4 852.00€ HT - 5 822.40€ TTC
Département 25% :	1 213.00€
Fonds Propres :	4 609.40€

s'engage à compléter le financement sur ses fonds propres si la subvention est inférieure à ce montant, s'engage à prendre en charge le cas échéant la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué,

s'engage à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention.

- Caution du logement: 8 rue de l'église

Caution du 8 rue de l'église: Monsieur DION Ludovic ayant déménagé et nous rendant l'appartement dans un état satisfaisant, Monsieur le Maire propose de rendre la caution dans sa totalité.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour rendre la caution d'un montant de 480 euros. La somme sera inscrite au budget 2023.

- Convention avec Villers en Arthies concernant le centre de loisirs "Les Filous" le mercredi.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de signer la convention pour la garderie du mercredi avec la mairie de Villers en Arthies.

Cette convention a pour objet la participation aux frais de garderie LES FILOUS à hauteur de 36 € par mercredi et par enfant pendant l'année scolaire 2022-2023, jusqu'au 1 juillet 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la garderie du mercredi avec la mairie de Villers en Arthies.

- Convention avec l'ASA de l'Epte

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de signer la convention pour le prêt des locaux et du matériel de la mairie de Chérence pour le secrétariat de l'association syndicale autorisée de l'Epte dont le président est Monsieur Delaporte et sa secrétaire Mme Vivant notre secrétaire de Mairie. L'ASA de l'Epte versera un loyer annuel de 600€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Points sur les travaux

- Bézu: les travaux d'élagage ont été réalisés. Il reste à consolider et mettre en sécurité les ruines et les caves encore en place. Monsieur le Maire a reçu une lettre de la part de la Présidente des Amis de Chérence demandant des explications sur la suite des opérations et le bien fondé de la prestation réalisée. Monsieur le Maire indique qu'il a déjà fournis des explications à Madame la présidente et qu'il est à sa disposition.
- Projet de limitation de vitesse à l'entrée du village côté hangar sur le C4: une demande sera faite auprès du département pour connaître les contraintes relatives à la mise en place d'un rétrécissement de la chaussée, ou à l'installation d'un dos d'âne ou d'une chicane. Une première estimation a été faite pour la pose de chicanes d'un montant de 12 000€.
- Mise en place d'un avaloir Sente du Bois nourri afin de récupérer les eaux de ruissellement. Des devis seront demandés aux entreprises.

Point sur les commissions de la CCVVS

- Environnement :- La direction de l' environnement lance un projet de concours de photos.
- Comme chaque année ,le nettoyage de printemps organisé par l'interco se déroulera les 25 et 26 mars 2023. Une chasuble sera donnée par groupe, des pinces et des sacs poubelle. Monsieur le maire demande aux amis de Chérence de s'en occuper.
- Un sondage doit être fait pour la mise en place de récupérateur d'eau de pluie d'une capacité de 300L.par foyer.
- Etude de pose de nouvelles barrières pour empêcher les dépôts sauvages selon l'obtention de nouvelles subventions.
 - Petite enfance : étude de la création d'une micro crèche; 4 pôles seraient retenus : Saint Clair sur Epte, Bray et Lu, Aincourt, Magny en Vexin en dernier lieu. Le PASS Jeune sera réactualisé. Un flyer avec livret sera déposé à la CCVVS courant du mois d'avril pour que cela soit distribué dans chaque commune.
 - Culture : le nouveau vice président a été élu; il s'agit de Monsieur Richter. Le projet Art territoire est reconduit . Monsieur Chialvo demande de remettre les panneau dans le verger. Il proposera les artistes la semaine prochaine. La convention PIVO permet aux amis de Chérence d'organiser des concerts. Le PNR lance le projet «texte et territoire»: les textes choisis seront tirés des œuvres de Flaubert et de Proust
 - Tourisme : le château de La Roche Guyon doit faire face à des difficultés financières.
 - Mutualisation: Une nouvelle demande de convention de mutualisation est proposée à chaque commune. Il concernerait des achats groupés, des contrats d'assurance, la mise à disposition de matériel et de personnel.

Points sur les syndicats

- SMIRTOM: prochaine réunion le 14 mars 2023. Ramassage des monstres le 7 mars .
- Syndicat de l'eau et assainissement : toujours les mêmes problèmes. Les propriétaires qui devraient se mettre aux normes pour leurs fosses septiques à Villers en Arthies n'envisagent pas de le faire dans l'immédiat. La pose du filtre à nitrates est décalée et sera réalisée sur les années 2023-2024. La compétence «eau et assainissement» doit être transférée aux communautés de communes

pour janvier 2025. Une nouvelle commission au sein de la CCVVS a été créée à cette fin; le président en est le maire de Magny en Vexin, monsieur Puech d'Alissac.

- SIERC: Monsieur Weinland délégué au SIERC trouve que l'intérêt d'y rester est mineur.
- PNR - sentier du patrimoine : possibilité de créer un parcours entre le cimetière , la croix du 14 juillet, l'église, le verger communal, les lavoirs, la carrière et les ruines de Bézu. Il faut reprendre contact avec M. Gueit du PNR pour concrétiser ce projet.

Points divers

- Parking du cimetière : Une convention est en cours d'élaboration pour la parcelle entre la commune et Mme Vandeputte Aurélie afin de pouvoir arborer cette parcelle dans la cadre du projet du parking paysagé.

- Gendarmerie : selon les dernières directives du gouvernement, 200 gendarmeries de proximité doivent être créées . Les communes concernées sont Aincourt, Amenucourt, Chaussy, Chérence, Haut-Isle, La Roche Guyon, Vétheuil, Vienne en Arthies et Saint Cyr en Arthies . Une recherche de locaux provisoires sur ces communes est en cours. Monsieur le Maire a présenté les deux logements libres de la mairie.

Le permis de construire de la gendarmerie de Magny en Vexin est bloqué pour un problème de hauteur de mur par le ministère de l'intérieur.

- Une demande de formation de premier secours pour connaître le maniement du défibrillateur est parvenue en mairie.

- Commémoration de la Bataille du Vexin : M. Certain, organisateur du projet, est venu le présenter en mairie avec M. Weinland. Cette reconstitution devrait avoir lieu en Août 2024 sur le terrain de l'AAVO. Un spectacle de son et lumière devrait être proposé.

-Ferme du Chesnay : Monsieur Oheix demande où en est l'instruction du dossier de permis de construire. Il s'inquiète de l'augmentation de la circulation sur la route du Chesnay.

Prochain conseil municipal le 27 mars 2023 à 19h30.

séance levée à 23h45

Le Maire

Philippe VANDEPUTTE

CHAPEL Clarisse	
CHIALVO Michel	
DAGORY Laurent	

DE SAINT RIQUIER Mylène	
DI FRANCESCO Josette	
JOLIVET Martine	
OHEIX Hervé	
RIOLLET Vincent	
Von DUNGERN Clémens	
WEINLAND Robert	